1 Introduction
2 Analyse des dangers : shell-tonna-oil-s-68
2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS
2.2 Erreurs de classification
2.2.1 Produit
2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit
2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition
2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes
2.5.1 Butylated hydroxytoluene
2.6 Protections individuelles et collectives à envisager
2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit shell-tonna-oil-s-68
Company	Shell Oil Products US
Date	2026-10-15
Version	Rev0
Auteur	Emilia 0.8.1

modyva

groupe cohezio

1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **shell-tonna-oil-s-68**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **EmilIA** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.
L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : shell-tonna-oil-s-68

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **shell-tonna-oil-s-68**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	Shell Oil Products US
État physique	Liquide
Forme	Liquide visqueux
pH	Non disponible
Usage	Usage prévu : Huile pour machines.
Date FDS	2018-04-20

La FDS date du 2018-04-20. Elle a donc 8 an(s).

La FDS ayant plus de 5 ans, il est *nécessaire* de demander au fournisseur de produire une FDS mise à jour.

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

Emilia n’a pas identifié d’erreur de classification dans la FDS.

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d’avertissement : Not Applicable

Pictogrammes (SGH) :

Mentions de danger :

Conseils de prudence :

Transport :

- ADR : -
- RID : -
- ADN : -
- IMDG : -
- IATA : -

- UN : -

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d’exposition

peau : 1. Enlevez les vêtements contaminés. 2. Rincez la zone exposée à l’eau, puis lavez-la avec du savon si c’est possible. 3. Si une irritation persistante se produit, consultez un médecin.

yeux : 1. Rincer l’œil avec de grandes quantités d’eau. 2. Retirer les lentilles de contact, si elles sont présentes et que c’est possible. 3. Continuer à rincer. 4. En cas d’irritation persistante, chercher des soins médicaux.

ingestion : En général, aucun traitement n’est nécessaire sauf en cas d’ingestion de grandes quantités ; cependant, consultez un médecin.

inhalation : Aucun traitement n’est nécessaire dans des conditions normales d’utilisation. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Butylated hydroxytoluene

Identification

- N° CAS : 128-37-0
- N° EINECS : None

Concentration :de 0,0 à 0,0

Dangers :

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (mg/m³) : 2.0

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

Pas d’informations disponible.

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	Gants fabriqués en PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile (approuvés selon les normes pertinentes : Europe EN 374, US F 739) • Temps de résistance ≥ 240 min (de préférence > 480 min si disponible). • Épaisseur généralement > 0,35 mm (selon le fabricant/le modèle du gant). • Remplacer les gants contaminés ; se laver les mains après utilisation et appliquer une crème hydratante sans parfum.
Yeux	Équipement de protection oculaire (lunettes de protection ou masque facial) • Recommandé si le matériau peut éclabousser les yeux. • Doit répondre aux normes nationales en vigueur pour la protection contre les éclaboussures chimiques.
Peau	Vêtements de travail standards ; des gants résistants aux produits chimiques constituent une bonne pratique • Aucune protection cutanée supplémentaire n'est généralement requise en dehors des vêtements standards. • Des gants résistants aux produits chimiques doivent être portés en cas de contact prévu.
Système respiratoire	Respirateur à filtration d'air avec combinaison masque et filtre • Nécessaire uniquement si les mesures techniques ne permettent pas de maintenir les concentrations en suspension

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
	dans l’air à des niveaux sûrs. • Choisir un filtre adapté aux gaz/vapeurs organiques (Type A/Type P, point d’ébullition > 65 °C).
Corps	Vêtements de travail standard

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	- Utiliser une ventilation locale d'extraction en cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou d'aérosols. - Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. - Éviter d'inhaler des vapeurs et/ou des brouillards. - Lors du maniement du produit en fûts, porter des chaussures de sécurité et utiliser l'équipement approprié. - Définir des procédures pour un maniement sûr et la maintenance des dispositifs de contrôle. - Informer et former les travailleurs sur les dangers et les mesures de contrôle liés aux activités normales associées à ce produit. - Assurer un choix, un essai et une maintenance appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition (par ex. équipements de protection individuelle, ventilation locale d'extraction). - Vider le système avant la mise en service de l'équipement ou sa maintenance ; conserver les déchets dans un endroit hermétiquement fermé en attendant leur élimination ou leur recyclage ultérieur. - Respecter de bonnes mesures d'hygiène personnelle : se laver les mains après avoir manipulé le matériau et avant de manger, de boire et/ou de fumer ; laver régulièrement les vêtements de travail et les équipements de protection pour enlever les contaminants ; jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent pas être nettoyés. - Pratiquer une bonne propreté sur le lieu de travail.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	- Conservez le contenant hermétiquement fermé et stockez-le dans un endroit frais et bien aéré. - Stocker à température ambiante. - Utiliser des conteneurs ou des revêtements en acier doux ou en polyéthylène à haute densité (HDPE). - Ne pas utiliser de PVC pour les conteneurs ou les revêtements. - Les conteneurs en polyéthylène ne doivent pas être exposés à de hautes températures en raison du

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
	risque de déformation. Incompatibilités / précautions particulières - Le matériau peut agir comme accumulateur de charge statique ; par conséquent, des procédures adéquates d'équilibrage électrique et de mise à la terre doivent être suivies lors de toutes les opérations de transfert en vrac.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Usage prévu : Huile pour machines.